



TARIF DE LA DEMI-PENSION septembre à décembre 2024

Les menus du restaurant scolaire sont publiés sur notre site <https://paul-eluard.mon-ent-occitanie.fr/>

SITUATION	MONTANT	DATE LIMITE DE PAIEMENT : reportez-vous à la date inscrite sur l'avis des sommes à payer
Elève non Boursier		Vous recevrez l'avis des sommes à payer par email avec l'adresse opale-asap@noreply.phm.education.gouv.fr Attention : ce message vous a été envoyé automatiquement. Merci de ne pas y répondre. Merci de vérifier dans vos spams, pour toute question concernant la demi-pension contactez le service d'intendance à l'adresse intendance.0650034j@ac-toulouse.fr
Forfait 4 jours	208.00€	
Forfait 5 jours	230.00€	
Elève Boursier Echelon 1*		Dès réception le télépaiement en ligne sera ouvert sur le site https://teleservices.education.gouv.fr/ en vous connectant avec vos identifiants EduConnect
Forfait 4 jours	171.00€	
Forfait 5 jours	193.00€	
Elève Boursier Echelon 2*		En cas de difficulté financière merci de contacter l'assistante sociale du collège dès le début du trimestre.
Forfait 4 jours	104.00€	
Forfait 5 jours	126.00€	
Elève Boursier Echelon 3*		
Forfait 4 jours	46,00 €	
Forfait 5 jours	68.00€	

* **Montants annuels de la bourse de collège 2023 - 2024** : Echelon un 111 €, Echelon deux 312 €, Echelon trois 486 €

Nouveau : remplissez l'étude automatique du droit à bourse du dossier lors de l'inscription ou de la réinscription de l'élève. Cf note aux parents d'élèves.

Nouveau : Au 3^{ème} trimestre une aide départementale sera attribuée pour les élèves boursiers demi-pensionnaires depuis le début de l'année scolaire : Echelon 1 : 45,00 €, Echelon 2 : 65,00 €, Echelon 3 : 80,00 €, reportez-vous à l'avis des sommes à payer pour connaître le montant à régler du trimestre.

CHANGEMENT DE REGIME DE DEMI-PENSION A LA RENTREE SCOLAIRE 2024/2025

Pour prendre en compte les mouvements de rentrée et les changements d'emploi du temps éventuels les familles seront autorisées à changer le régime de demi-pension dans les deux premières semaines suivant la rentrée scolaire (DP4jours, DP5jours ou externe).

Toutes les demandes concernant l'inscription au service, les demandes de remise d'ordre, de changement de régime et le paiement de la demi-pension doivent être adressées par écrit au secrétariat d'intendance du collège mail intendance.0650034j@ac-toulouse.fr. **Ne pas remettre à la vie scolaire.**

TARIF DE LA DEMI-PENSION septembre à décembre 2024

Les menus du restaurant scolaire sont publiés sur notre site <https://paul-eluard.mon-ent-occitanie.fr/>

SITUATION	MONTANT	DATE LIMITE DE PAIEMENT : reportez-vous à la date inscrite sur l'avis des sommes à payer
Elève non Boursier		Vous recevrez l'avis des sommes à payer par email avec l'adresse opale-asap@noreply.phm.education.gouv.fr Attention : ce message vous a été envoyé automatiquement. Merci de ne pas y répondre. Merci de vérifier dans vos spams, pour toute question concernant la demi-pension contactez le service d'intendance à l'adresse intendance.0650034j@ac-toulouse.fr
Forfait 4 jours	208.00€	
Forfait 5 jours	230.00€	
Elève Boursier Echelon 1*		Dès réception le télépaiement en ligne sera ouvert sur le site https://teleservices.education.gouv.fr/ en vous connectant avec vos identifiants EduConnect
Forfait 4 jours	171.00€	
Forfait 5 jours	193.00€	
Elève Boursier Echelon 2*		En cas de difficulté financière merci de contacter l'assistante sociale du collège dès le début du trimestre.
Forfait 4 jours	104.00€	
Forfait 5 jours	126.00€	
Elève Boursier Echelon 3*		
Forfait 4 jours	46,00 €	
Forfait 5 jours	68.00€	

* **Montants annuels de la bourse de collège 2023 - 2024** : Echelon un 111 €, Echelon deux 312 €, Echelon trois 486 €

Nouveau : remplissez l'étude automatique du droit à bourse du dossier lors de l'inscription ou de la réinscription de l'élève. Cf note aux parents d'élèves.

Nouveau : Au 3^{ème} trimestre une aide départementale sera attribuée pour les élèves boursiers demi-pensionnaires depuis le début de l'année scolaire : Echelon 1 : 45,00 €, Echelon 2 : 65,00 €, Echelon 3 : 80,00 €, reportez-vous à l'avis des sommes à payer pour connaître le montant à régler du trimestre.

CHANGEMENT DE REGIME DE DEMI-PENSION A LA RENTREE SCOLAIRE 2024/2025

Pour prendre en compte les mouvements de rentrée et les changements d'emploi du temps éventuels les familles seront autorisées à changer le régime de demi-pension dans les deux premières semaines suivant la rentrée scolaire (DP4jours, DP5jours ou externe).

Toutes les demandes concernant l'inscription au service, les demandes de remise d'ordre, de changement de régime et le paiement de la demi-pension doivent être adressées par écrit au secrétariat d'intendance du collège mail intendance.0650034j@ac-toulouse.fr. **Ne pas remettre à la vie scolaire.**